

**OUVERTURE REGULIERE DU CDI  
EN DEHORS DE LA PRESENCE DU PROFESSEUR DOCUMENTALISTE**

Le CDI est ouvert en dehors de la présence du professeur documentaliste sous la **responsabilité** d'un personnel désigné :

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....  
pendant les créneaux horaires définis dans l'emploi du temps joint.

Ce personnel a reçu une formation de la part du professeur documentaliste titulaire.

Liste des activités autorisées au CDI en dehors de la présence du professeur documentaliste :

- 
- 
- 
- 
- 
- 

Liste des activités non autorisées au CDI en dehors de la présence du professeur documentaliste :

- 
- 
- 
- 
- 
- 

Ce personnel n'a pas accès à l'espace de travail particulier du professeur documentaliste titulaire. A l'issue de son temps de présence au CDI, il s'assure que le CDI se trouve dans l'état où il était lorsqu'il en a pris la responsabilité.

Autre clause particulière :

Signature des parties engagées :

<b>Chef d'établissement</b>	<b>Professeur documentaliste</b>	<b>CPE</b>	<b>Personnel désigné</b>	<b>Autre</b>